BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1663

57 – MOSELLE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SARREGUEMINES

Avis de dépôt

Date : 27 mai 2020.
Dépôt de l'état de collocation.
330 682 170 RCS Sarreguemines.
DANGIN (Dominique).
Activité : non précisée.
Adresse : 18, rue Saint-Jean, 57200 Sarreguemines.
Complément de jugement : Avis de dépôt de l'état de collocation. Concerne les biens immobiliers, ci-dessous désignés, à savoir : Communes de Sarreguemines : - section 54 n° 19, 18, rue Saint-Jean, 23.71 ares sol, maison et pré ; - section 54 n° 251, 18, rue Saint-Jean, 0.01 are terrain. Commune de Dommartin-le-Saint-Père : - section AB n° 350, derrière l'église Ouest, 00ha 03a 23 ca lande ; section AB n° 355, 24, rue Saint-Lumier, 00ha 02a 23ca sol. L'état de collocation a été déposé au greffe du Tribunal de grande instance de Sarreguemines. Les contestations seront recevables dans un délai de 30 jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par requête remise ou adressée au greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Sarreguemines. La contestation est, à peine d'irrecevabilité, dénoncée, dans les dix jours de son dépôt au greffe, aux créanciers en cause et au liquidateur par acte d'huissier de justice. Cet acte indique que les créanciers et le liquidateur doivent constituer avocat dans le délai de quinze jours à compter de la dénonciation. Publication légale : Ls Affiches d'Alsace et de Lorraine, n° 60/61 du 28/31 juillet 2020. N° RG : 18/135 COMM